



Association des Maires Ruraux de l'Aube
12 rue des Sources
10240 Avant les Ramerupt
☎ 03 25 37 67 26
Fax 03 25 37 87 57
<http://www.maires-aube.asso.fr>
maires.ruraux10@wanadoo.fr

JANVIER 2005

Brèves Infos

Lettre d'information destinée aux adhérents

Meilleurs vœux !

Au nom du bureau de l'AMRA et en mon nom personnel, je vous adresse mes vœux les plus sincères de bonne et heureuse année. Que 2005 nous apporte la santé et la motivation nécessaire à l'accomplissement de nos responsabilités. Restons vigilants, car les problèmes demeurent voire s'amplifient. Ce ne sont pas les propos tenus lors du dernier congrès de l'Association des Maires de France qui peuvent nous rassurer.

La réforme de la fiscalité (taxe professionnelle, foncier non bâti, DGF...) est inquiétante et nous en reparlerons forcément tout au long de l'année.

Pour terminer je citerai quelques propos de Nicolas Sarkozy au congrès de l'Association des Maires de France : « L'Égalité républicaine, ce n'est pas donner à chacun le même chose c'est donner plus aux territoires qui cumulent les difficultés. L'État doit davantage aider la Creuse que les Hauts de Seine ». Un de mes souhaits pour 2005 serait qu'enfin les discours ne soient pas démentis par les faits.

Bonne année à tous !

Denis MAILIER

Billet d'humeur d'un maire rural

Monsieur le Président et cher ami,

Je te fais parvenir, à titre de simple information, un courrier que j'ai adressé à notre trésorier suite à la parution dans la presse d'un article consacré à l'inauguration de la nouvelle trésorerie de Brienne. Comme on le voit, nous sommes, nous maires des petites communes rurales, toujours les oubliés de ces cérémonies qui nous permettent de nous retrouver entre collègues voisins et échanger ces petites informations dont on tire toujours un enrichissement.

Le Trésorier m'a joint par téléphone pour me dire qu'il comprenait mais qu'il n'était pas responsable des invitations. Cependant, il a adressé un courrier à son supérieur hiérarchique.

Où est le temps où nous étions « choyés par le Sous-Préfet » lors d'une cérémonie des vœux, où le Préfet lui-même avait la courtoisie de nous inviter une fois l'an dans les jardins de la Préfecture.

Aujourd'hui il faut être, Conseiller Général, pour le moins, ou Président de Communauté pour en être digne.

Seul le président du Conseil Général a encore la délicatesse de penser à nous pour la cérémonie des vœux.

Il faut s'y faire. Les maires ruraux se contenteront d'une carte impersonnelle de la sous-Préfecture, une autre de la grande Préfecture et chacun, la conscience satisfaite du devoir bien rempli, poursuivra sa carrière sans omettre de nous adresser, conseils, adjonctions, circulaires à suivre scrupuleusement, notifications, arrêtés, bref tout ce qui fait le quotidien d'un petit maire rural placé face à ses responsabilités en tous genres qui risquent bien souvent de le retrouver devant la vindicte de ses administrés, voire même devant un tribunal administratif.

Allez, foin du pessimiste et bonne fête de fin d'année à nous tous.

Stanislas SIODOS
Maire de Mathaux

➤ RESPONSABILITE DES COMMUNES

Un arrêt de la Cour de Cassation du 8 décembre 2004 précise les conditions dans lesquelles une commune pourrait voir sa responsabilité engagée lorsqu'un incident survient dans une salle mise à disposition par la commune. Dans cette affaire, une société avait loué à une commune une salle municipale pour y tenir son assemblée générale. Au cours de la manifestation, l'un des représentants de la société glissa dans l'espace séparant l'estrade du mur et se blessa. La victime de cette chute décida de mettre en cause la responsabilité de la commune en faisant valoir que la mise en place d'une estrade, en laissant un trou entre le bord de la scène et le mur d'une quinzaine de centimètres, constituait une faute de la part des agents municipaux qui avaient apporté leur aide dans le cadre de l'aménagement de la salle. Saisi du litige, le juge civil constate qu'il ressortait de la facture établie par le maire de la commune que le contrat de location portait non seulement sur la salle mais également sur l'estrade. La cour de cassation estime, ensuite, que « même si des employés municipaux avaient apporté leur aide en vue de l'aménagement de la salle, la locataire disposait d'une totale autonomie sur cette salle et sur l'estrade qu'elle avait utilisée seule et librement au cours de son assemblée générale ». La Haute Juridiction en conclut que, dans ces conditions, la victime n'établissait pas que la commune avait manqué à son obligation de moyen en ce qui concerne la sécurité, ni commis de faute contractuelle ou délictuelle.

➤ MARCHES PUBLICS

Marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables

L'article 28 est modifié de façon à autoriser désormais le lancement de marchés de travaux, de fournitures et de services **d'un montant inférieur à 4000 HT** sans publicité ni mise en concurrence préalables.

➤ FINANCES COMMUNALES : le projet de rapport Fouquet en ligne

Le projet de rapport au Premier Ministre, réalisé par Olivier Fouquet, président de la commission de réforme de la taxe professionnelle, est disponible en ligne sur le site Internet du quotidien Les Echos aux adresses suivantes (2 parties) :

<http://www.lesechos.fr/info/medias/200049524.pdf>

<http://www.lesechos.fr/info/medias/200049525.pdf>

➤ SIGNATURE DES CONTRATS DE PAYS

Jean-Pierre Raffarin a annoncé, jeudi 2 décembre, au sénat, le report de six mois au 30 juin 2005 de la date butoir fixée par le gouvernement pour la signature des contrats de pays avec l'Etat.

➤ SITE INTERNET DE L'AMRA : www.maires-aube.asso.fr

N'hésitez pas à consulter le site internet de l'association. Vous y trouverez de nombreuses rubriques, notamment le compte rendu de la dernière AG, le recueil des actes administratifs de la Préfecture, tous les numéros des Brèves Infos...etc

➤ PERMANENCE DE L'AMRA

Nous vous rappelons que la secrétaire de l'AMRA se tient à votre disposition tous les **mardis de 14 heures à 18 heures**.

